

MESSAGE IMPORTANT SUR LA SANTÉ au sujet de la vaccination de votre enfant

En vertu de la loi, le Bureau de santé de Peel est tenu d'avoir en dossier la preuve que votre enfant a été vacciné (immunisé) selon le calendrier de vaccination systématique de l'Ontario. Or, le Bureau de santé de Peel n'a pas de dossier sur la vaccination de votre enfant ou le dossier indique que les vaccins reçus ne répondent pas aux exigences de l'Ontario.

Votre médecin de famille n'informe pas le Bureau de santé de Peel des vaccins que reçoit votre enfant. En tant que parent (ou tuteur légal), vous devez nous faire parvenir les renseignements sur la vaccination de votre enfant.

VACCINS EXIGÉS

Tous les enfants de moins de 18 ans doivent recevoir les vaccins et les doses de rappel qui protègent contre les maladies suivantes :

- diphtérie;
- poliomyélite;
- tétanos;
- rougeole;
- oreillons;
- rubéole.

Les enfants doivent recevoir les vaccins appropriés au bon moment.

FOURNIR LES RENSEIGNEMENT SUR LA VACCINATION DE VOTRE ENFANT

Si les vaccinations de votre enfant sont à jour, veuillez immédiatement en fournir la preuve au Bureau de santé selon une des méthodes suivantes :

- **Appelez-nous au 905 799-7700.** Au besoin, nous pouvons obtenir les services d'un interprète. Si vous vivez à Caledon, composez le 905 584-2216.
- **En ligne** à www.immunizepeel.ca
- **Postez les renseignements ou apportez-les main propre à l'adresse suivante :**

Dossiers d'immunisation,
Bureau de santé de la région de Peel
7120 Hurontario Street
P.O. Box 630
Mississauga, ON L5M 2C5

Assurez-vous de nous fournir uniquement une copie du document – pas l'original – si vous l'envoyez par la poste. Si vous l'apportez en main propre, apportez le document original et nous en ferons une copie pour nos dossiers.

MISE À JOUR DE LA VACCINATION DE VOTRE ENFANT

Si votre enfant doit recevoir des vaccins :

- 1) Prenez rendez-vous chez votre médecin de famille ou allez à une clinique sans rendez-vous.
- 2) Une fois que votre enfant aura été vacciné, **faites parvenir les renseignements au Bureau de santé de Peel le plus rapidement possible.**

PERMISSION DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE

Les élèves dont le dossier de vaccination n'est pas à jour **peuvent se voir refuser l'accès à l'école.** Le Bureau de santé de Peel vous aidera à mettre à jour le dossier de vaccination de votre enfant pour éviter que cela ne se produise.

VACCINS REÇUS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Le Bureau de santé de Peel fera traduire gratuitement les dossiers de vaccination des élèves vers l'anglais. Appelez-nous au 905 799-7700 pour prendre les dispositions nécessaires pour faire traduire le dossier de vaccination de votre enfant. Si vous vivez à Caledon, composez le 905 584-2216.

PAS DE CARTE SANTÉ?

Si votre enfant n'a pas de carte Santé de l'Ontario, nous le vaccinerons gratuitement.

Appelez le Bureau de santé de Peel au 905 799-7700 pour prendre un rendez-vous. Si vous vivez à Caledon, composez le 905 584-2216.

LA VACCINATION PROTÈGE VOTRE ENFANT

- La vaccination protège les enfants contre des maladies infectieuses graves.
- Continuez à faire vacciner votre enfant tout au long de sa vie.
- Faites parvenir les renseignements sur la vaccination de votre enfant au Bureau de santé de Peel chaque fois que votre enfant se fait vacciner.

Si vous avez des questions, appelez-nous au **905 799-7700**. Si vous vivez à Caledon, composez le 905 584-2216. Nous pouvons obtenir les services d'un interprète au besoin. Dites à l'agent quelle langue vous parlez et il vous mettra en rapport avec un interprète qui parle votre langue.

Merci.

Équipe chargée des dossiers de vaccination
Bureau de santé de Peel